

PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES

Message du Lieutenant Jérôme VIVION Commandant la Brigade Autonome Territoriale de Gendarmerie de Saintes

Depuis quelques mois, comme d'autres régions de France, nous sommes touchés par des cambriolages sur la circonscription. Nous avons pu constater que certaines victimes étaient absentes de chez elles sur plusieurs jours (congés), et qu'elles n'avaient pas signalé leur absence à nos services, dans le cadre de l'opération "tranquillité vacances".

Je vous joins en pièce un flyer à ce sujet. S'il peut être imprimé et mis à la disposition du public dans vos mairies ou auprès de vos commerces de proximité, voire même si les informations peuvent être diffusées via vos vecteurs de communication (bulletin, site internet...).

D'avance je vous remercie.

L'imprimé OTV (Opération Tranquillité Vacances) est téléchargeable sur les sites www.service-public.fr ou www.interieur.gouv.fr.

Si vous ne pouvez pas accéder à cet imprimé via internet, vous le trouverez auprès du secrétariat de mairie.

LES ACTES DE MALVEILLANCE AU PREJUDICE DES SENIORS

2 - Que faire en cas de cambriolage ?

Surtout **NE TOUCHEZ A RIEN**

- De chez votre voisin prévenez immédiatement par téléphone la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police
- Si les cambrioleurs sont encore sur les lieux, ne prenez pas de risques inconsidérés. Privilégiez le recueil d'éléments d'identification (voiture, tenue vestimentaire...)
- Veillez à ce que PERSONNE n'accède à votre domicile jusqu'à l'arrivée de la Gendarmerie sauf en cas de nécessité



LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les chenilles processionnaires du pin sont connues pour leur caractère extrêmement urticant et leur mode de déplacement en file indienne, d'où elles tirent leur nom. Recouvertes de poils urticants microscopiques, elles peuvent provoquer chez l'être humain des réactions de démangeaison au niveau du cou, des bras et du visage. Le contact de ces poils avec les yeux est également dangereux et leur inhalation peut provoquer une gêne respiratoire aussi bien pour les humains que pour les chiens et chevaux...



Afin de limiter la prolifération de ces chenilles, il est conseillé de mettre en place des éco-pièges, dispositifs placés autour du tronc des pins permettant de capturer les chenilles lorsqu'elles descendent en procession pour aller s'enterrer.

L'éco-piège est une solution alternative basée sur la biologie de ces chenilles et respectueux de l'écosystème en interceptant exclusivement la chenille processionnaire du pin.



Bulletin d'information municipale



Septembre 2019

BUDGETS 2019

INAUGURATION DE LA SALLE MUNICIPALE

VIE DES ÉCOLES DU RPI

ZONE DE PRÉEMPTION DÉPARTEMENTALE

St-Vaize l'édito du maire

Michel Roux

Traditionnellement, un bulletin municipal était distribué avant les vacances. Le décès brutal de Manuel GÉRARD, qui en assurait la mise en forme, a bouleversé cette habitude. En essayant d'assurer moi-même la composition de ce numéro et au vu du résultat, j'ai pu mesurer son professionnalisme et son dévouement. En plus d'un ami, j'ai perdu son aide précieuse et professionnelle.

Au fil des bulletins, l'équipe municipale et moi-même avons toujours eu le souci d'informer les concitoyens des décisions qui affectent les finances communales. Ce numéro n'échappe pas à la règle.

Vous constaterez l'élaboration de deux budgets séparés : l'un général et l'autre annexe consacré au futur lotissement communal près de l'église. Domaine concurrentiel oblige, ce budget annexe est obligatoire pour prendre en compte la TVA sur les achats de terrains, leurs aménagements et la vente aux futurs acquéreurs. Il vivra et évoluera donc sur plusieurs exercices jusqu'à la vente de la dernière parcelle. Voilà donc un nouveau projet en route.

Par une gestion rigoureuse et une augmentation maîtrisée des impôts locaux, le résultat excédentaire de l'exercice 2018 est à son plus haut niveau depuis 2014. Cette situation permet d'autofinancer ou de garantir des remboursements d'emprunts et financer de nouveaux investissements.

La volonté du conseil municipal, de sanctuariser le site des anciennes carrières, les vallées du Rochefollet et du Brandet ainsi que la boucle de la Charente, s'était exprimée au travers du PLU. Une étape supplémentaire vient aujourd'hui renforcer cette volonté par la création, dans ces mêmes secteurs, de zones de préemption par le Département de la Charente-Maritime. Cette décision, qui confirme le bien fondé de notre politique de protection de l'environnement est aussi un outil puissant pour garantir la protection de ces sites.

Fin 2019 et courant 2020, "Eau17" (nouveau nom du Syndicat des Eaux), la RESE et la société SOCAMA vont procéder au renforcement des réseaux d'eau entre Bussac et le château d'eau de Saint-Vaize. Renforcement via l'allée du Prieuré, la RD 129 E2 jusqu'à La Planche, ainsi que le long de la route de la Croix et la route du Bois des Prieurs, qui ouvre de nouvelles perspectives pour ce qui concerne la protection incendie de la commune. À certains endroits, des bornes incendie remplaceront des réserves d'eau inesthétiques et plus coûteuses. À titre d'exemple, s'agissant de la couverture du cœur de bourg, de l'école et de la salle municipale, là où était prévue une citerne enterrée de 60m³, une borne et une citerne de 30m³ suffiront.

Selon les plannings et les engagements annoncés, 2020 verra également l'arrivée de la fibre sur le territoire de la



commune. Quand nous aurons plus de détails, nous ne manquerons pas de vous informer de l'avancement et des priorités lors des raccordements.

On parle beaucoup en ce moment du blues des maires qui les pousserait à ne pas se représenter. Le problème n'est pas là. Je pense que cette excuse "médiatique" est le meilleur moyen pour donner raison aux partisans des regroupements de communes à marche forcée et aux intercommunalités toujours plus importantes.

Par la force des choses, demain, la politique communale se mènera davantage dans l'intercommunalité et moins dans les Mairies.

L'expérience des équipes, la voix et la crédibilité des maires seront plus que jamais indispensables pour être entendues, pour défendre la Commune et l'intérêt commun des citoyens dans un esprit communautaire.

GÉNÉRATIONS MOUVEMENT

Nos activités

Notre Club est maintenant ouvert à toute personne de la commune ou des environs qui souhaite partager des moments de convivialité en toute simplicité.

Nos marcheurs continueront le lundi matin pendant l'été à arpenter nos campagnes.

Pour les autres, le Club rouvrira ses portes le jeudi 5 septembre.

Nous aurons ainsi l'occasion entre autres :

- dès le 12 septembre d'organiser un concours de boules entre membres dans le cadre d'un pique-nique.
- de participer à une marche départementale à Guittinières le jeudi 19 septembre.
- de nous confronter autour d'un jeu de belote le 17 octobre.
- de remonter le temps le 28 novembre avec le spectacle Champs-Élysées à Saujon.
- ou de retrouver les enfants de l'école autour de la galette des rois le 9 janvier.

Rappelons que le but de notre association est de resserrer les liens inter-générationnels et de permettre d'échanger et de partager au travers de rencontres ludiques, culturelles et sportives.

Vous emménagez dans notre commune : devenir membre est un bon moyen de vous intégrer à la vie locale. Renseignez-vous.

Christiane LOIRY, secrétaire du Club
06 83 27 52 08

DÉCHARGE SAUVAGE... ENCORE !

Dans le précédent bulletin de février 2019, je faisais état d'un dépôt de plainte et d'une amende délictuelle à l'encontre d'un indélicat qui avait crû bon d'abandonner des déchets sur le domaine public le long de la RD 129, à l'entrée est du bourg.

Un mois plus tard, le dimanche 17 mars 2019, on m'a signalé un nouveau dépôt d'ordures entre La Planche et Lauzerais, à cheval sur la route et l'accotement.

Après une rapide enquête, j'ai identifié l'auteur et déposé plainte en gendarmerie à l'encontre de ce Vassilien indélicat.

Michel ROUX



UN NOUVEL ARTISAN SUR LA COMMUNE

Monsieur Jérôme BERTRAND vient de créer son entreprise de couverture-zinguerie 5, allée des yeuses à Lauzerais.

Accueillir un nouveau métier sur la commune est toujours un plaisir, c'est un signe de dynamisme dont la ruralité a besoin.

Souhaitons longue vie et prospérité à sa nouvelle entreprise.

L.N.B. COUVERTURE

COUVERTURE-ZINGUERIE
Neuf et Rénovation

06.63.10.33.71

5 allée des yeuses
17100 saint-vaize

lnb.couverture204@laposte.net
SIRET : 853 301 463 00016



PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération N° 2019-011, du 5 mars 2019, le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par le Conseil Municipal.

Il est opérationnel depuis sa parution dans les journaux d'annonces légales à la date du **8 mars 2019**.
Tous les documents sont en ligne sur le site de la commune. Ils sont consultables et téléchargeables dans leur intégralité. Les dépenses liées à ce projet ont été affectées au fur et à mesure des besoins sur les budgets 2017, 2018 et 2019.

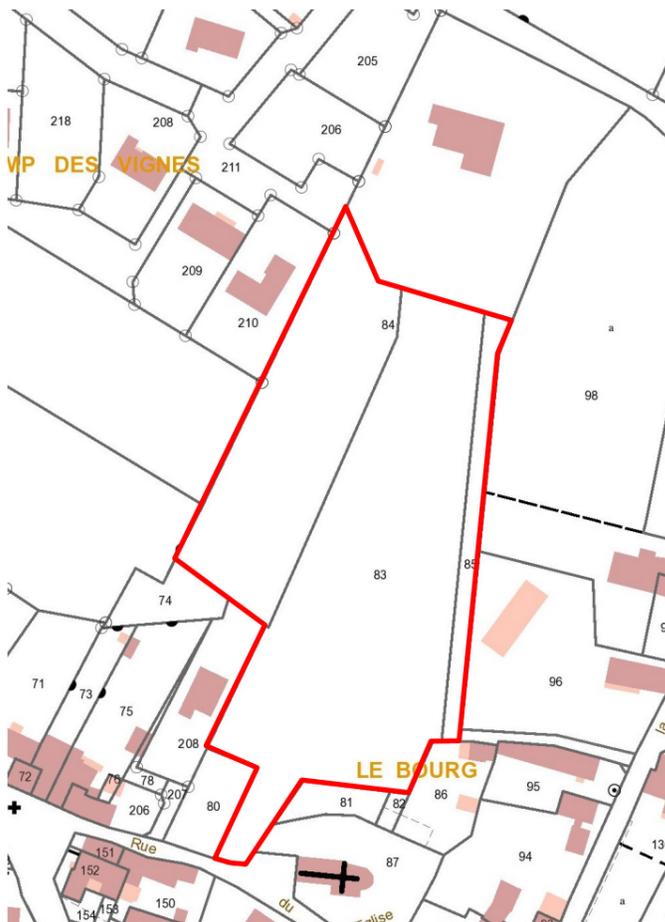
Le coût total de l'élaboration du PLU d'un montant de **36 788,10 €**, se décompose de la manière suivante :

- 149,05 € pour la parution élaboration,
- 108,00 € pour l'annonce légale BOAMP,
- 27 900,00 € pour l'élaboration,
- 2 160,00 € pour les inventaires faune et flore,
- 1 800,00 € pour la gestion des eaux pluviales,
- 1 278,34 € pour l'enquête publique,
- 2 237,78 € pour l'indemnisation commissaire enquêteur,
- 254,93 € pour le DPU (Droit de Prémption Urbain) et approbation,
- 900,00 € pour la numérisation.

Parallèlement, le montant des subventions attribuées s'élève à **4 721,29 €**.

Périmètre du lotissement communal

Le futur lotissement communal comprend les parcelles AA083 (6517m²), AA085 (676m²) et une division de l'ancienne parcelle AA084 (3214 m²) soit une superficie totale de **10 407 m²**.



Résultat des Élections Européennes

Dimanche 26 mai 2019

• Inscrits : 467 • votants : 272 • Blancs : 6 • Exprimés : 254 • Nuls : 12

- Mme AUBRY Manon : 34 voix
- M. DE PREVOISIN Robert : 0 voix
- M. CAMUS Renaud : 0 voix
- Mme MARIE Florie : 0 voix
- Mme LOISEAU Nathalie : 34 voix
- M. TRAORÉ Hamada : 0 voix
- M. PHILIPPOT Florian : 0 voix
- M. ALEXANDRE Audric : 0 voix
- M. BOURG Dominique : 8 voix
- M. VAUCLIN Vincent : 0 voix
- M. LAGARDE J-C : 8 voix
- M. GLUCKSMANN Raphaël : 20 voix
- M. GERNIGON Yves : 0 voix
- M. HELGEN Gilles : 0 voix
- M. DUPONT-AIGNAN : 10 voix
- Mme CAILLAUD Sophie : 0 voix
- Mme DELFEL Thérèse : 0 voix
- Mme ARTHAUD Nathalie : 2 voix
- M. BROSSAT Ian : 13 voix
- M. ASSELINEAU François : 4 voix
- M. HAMON Benoît : 4 voix
- Mme TOMASINI Nathalie : 0 voix
- M. BARDELLA Jordan : 68 voix
- Mme CORBET Cathy : 0 voix
- M. SANCHEZ Antonio : 0 voix
- M. DIEUMEGARD Pierre : 0 voix
- M. CHALENÇON Christophe : 0 voix
- M. LALANNE Francis : 4 voix
- M. BELLAMY F-X : 11 voix
- M. JADOT Yannick : 25 voix
- Mme THOUY Hélène : 8 voix
- M. BIDOU Olivier : 1 voix
- M. PERSON Christian, Luc : 0 voix
- M. AZERGUI Nagib : 0 voix

ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR

Lors du Conseil Municipal du 16/07/2019, le Maire a informé les élus de la nécessité et de l'obligation pour les établissements recevant du public d'être équipés d'un défibrillateur externe visible et facile d'accès.

En août 2008, l'Association des Maires de Charente-Maritime s'est engagée dans la négociation d'un contrat de groupe, de manière à proposer à ses adhérents un prix unitaire attractif pour l'achat de ces équipements ; elle a retenu la société CARDIAC SCIENCE.



Après délibération, décision a été prise d'acheter pour la salle communale un défibrillateur et un boîtier mural de protection avec alarme et chauffage pour l'extérieur.
La mise en service s'accompagnera d'une formation qui pourra s'ouvrir aux personnels de l'éducation, aux responsables d'associations, au personnel communal...
Coût de l'achat : 2 241,60 € TTC
Contrat annuel de maintenance : 180,00 € TTC.

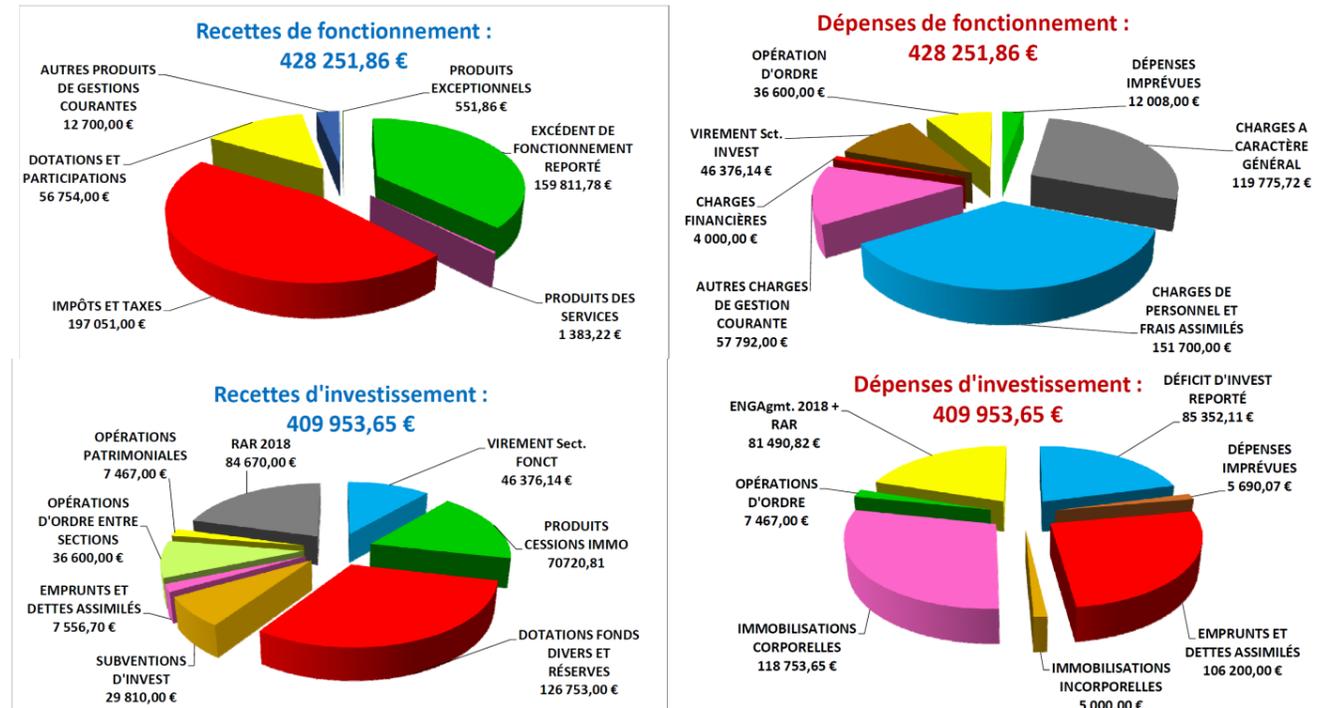
Pour mémoire excédents des années précédentes

Excédent de l'exercice 2017: 139 436,06 €
Excédent de l'exercice 2016: 121 239,52 €
Excédent de l'exercice 2015: 152 295,02 €
Excédent de l'exercice 2014: 118 797,55 €
Excédent de l'exercice 2013: 160 699,94 €

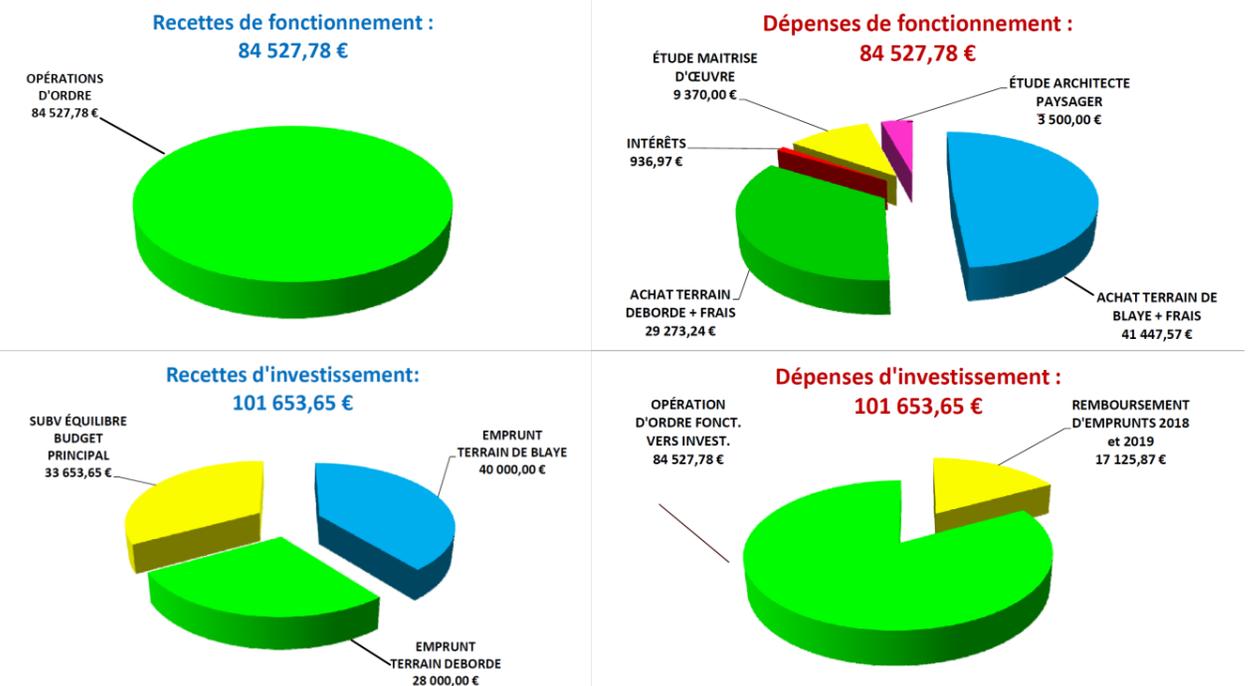
Balance exercice 2018 Budget principal

	Budgété	Réalisé
Investissement		
Dépenses	466 300,00 €	334 398,52 €
Recettes	466 300,00 €	249 046,41 €
Déficit		85 352,11 €
Fonctionnement		
Dépenses	424 000,00 €	220 146,49 €
Recettes	424 000,00 €	462 131,20 €
Excédent		241 984,71 €
Résultat de l'exercice 2018		
Excédent :		156 632,60 €

BUDGET GENERAL 2019



BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT



CLASSE DÉCOUVERTE ÉCOLE SUZANNE CHARTIER

À Saint-Vaize, les enseignantes Mme Blandine MOUNIER, directrice, et sa collègue Mme Clémence CORDEAU ont, entre autres activités, mené à bien un projet de classe découverte.

Leurs élèves de CP et CE1 ont ainsi séjourné du 13 au 15 mars 2019 au CPA de Lathus Saint-Rémy, dans la Vienne, et se sont immergés dans les Arts du Cirque.

Ils ont découvert avec gourmandise la jonglerie, l'acrobatie, les aériens (trapèze, ruban) la magie, l'équilibre sur objets, les animaux (poneys) et le clown.

La fête de l'école, qui s'est déroulée fin juin, dans le cadre champêtre du parc de Saint-Vaize, a été révélatrice de la manière dont les élèves se sont emparés et nourris de ces arts circassiens.

Pour information, le financement de la classe de découverte s'établit comme suit :

- Coût du projet : 5 675,00 € (transport : 1 177,00 €, hébergement et activités : 4 498,00 €)

- Participations :

CDA :	1 890,00 €
APE :	2 000,00 €
École de Saint-Vaize :	735,00 €
Mairie :	420,00 €
Parents : 15,00 € par enfant, soit	630,00 €



FÊTE DES ÉCOLES

Malgré la canicule, la kermesse a bien eu lieu le vendredi 28 juin 2019 à Saint-Vaize, suite au beau spectacle des enfants proposé par les enseignantes. Dans une ambiance chaleureuse, parents et enfants ont pu profiter de la soirée tout en se restaurant.

L'aire de jeux avait cette année une équipe de choc pour tenir le stand maquillage et tatouage. En plus des 2 structures gonflables, les enfants ont pu profiter des grands jeux en bois de Denis, du Chamboule Tout et de la pêche à la ligne encadrée par l'association Bussac en Fête. Nicolas Blanchard des Attelages de Choisy a également offert des tours de calèche aux enfants jusqu'au bout de la soirée et nous a fait l'heureuse surprise d'être accompagné de 4 poneys.

L'Association Génération Mouvement était fidèle au stand de gâteaux. Et grâce aux bénévoles de l'APE, près de 400 sandwiches ont été distribués! Merci aux maires Mr ROUX et Mr DOURTHE, aux enseignants, aux secrétaires de mairie, Sandrine et Nathalie pour leur aide et leur soutien, aux agents municipaux de Bussac et de St Vaize pour la difficile mission d'avoir eu à monter la scène. Et un grand merci aux parents

bénévoles qui ont aidé toute la journée, sans eux, rien ne serait possible. Nous rappelons que l'Association des Parents d'Élèves participe activement aux projets des écoles. Ces 2 dernières années, l'APE a donné près de 7 000,00 € (voyage scolaire de l'école de Bussac en Dordogne en 2018, voyage scolaire de l'école de St Vaize en 2019, sortie scolaire de fin d'année de Bussac...). Nous déplorons cependant une baisse de fréquentation de nos événements et un manque certain de nouveaux parents pour soutenir la poignée de bénévoles de l'APE. Il est important de tenir compte de ces informations car il serait regrettable que ces événements ne puissent plus être organisés. Notre association se veut conviviale et est ouverte à tous les parents, ainsi qu'aux nouvelles propositions.

Aurélié Berenfeld – Présidente de l'APE

Rappel

Comme les années précédentes, le CCAS prend en charge le montant de la carte de transport au sein du RPI Bussac/Saint-Vaize.

Pour des raisons comptables, la date limite des demandes de remboursements est fixée au 15/12/2019.



FERMETURE D'UNE CLASSE AU SEIN DU RPI BUSSAC / SAINT-VAIZE

Chaque année scolaire qui s'achève s'ouvre sur la perspective heureuse des vacances mais charrie aussi des inquiétudes relatives aux effectifs. Force est de constater que les prévisions de naissances dans nos deux communes du RPI ne comblent pas les départs des élèves vers le collège. Cette tendance est insidieuse depuis quelques années déjà ; au niveau départemental, la Directrice

Académique des Services de l'Éducation Nationale annonçait pour septembre 2019, 19 ouvertures, 29 fermetures et 2 fermetures conditionnelles.

Pour la rentrée 2019, hélas, notre RPI a vu la menace de fermeture qui planait déjà l'année dernière, se concrétiser par la suppression effective d'un poste d'enseignant en élémentaire, à Bussac, en l'occurrence celui de Mme GENEAU.

Cette décision signifie :

- la fermeture d'une classe,
- la fin des simples niveaux, sauf au CP,
- une forte hausse des effectifs en cas d'arrivées massives.

Pour l'année 2019-2020, la répartition des effectifs est la suivante :

PS-MS :	20+6
MS-GS :	15+13
CP :	22
CE1-CE2 :	18+8
CE2-CM1 :	17 + 9
CM1-CM2 :	8 + 18

Mme Virginie GENEAU, dernière arrivée dans le RPI, est nommée à Saint-Vaize et enseignera dans la classe de CE1-CE2.

À noter : la commune de Saint-Vaize contribue pour moitié à l'effectif du RPI alors que sa population est moitié moindre que celle de Bussac (75 élèves sur un effectif total de 154).